



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOURS

**COMMUNIQUÉ de la PROCUREURE DE LA RÉPUBLIQUE
du 17 mai 2024**

Le Parquet de Tours a été saisi d'une dénonciation obligatoire émanant de la Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire révélant des faits de fraude fiscale par défaut de déclaration en matière de TVA et d'impôt sur les sociétés pour un montant total de fraude supérieur à 150.000 € mettant en cause la SARL GUDNO, société ayant son siège à LA RICHE (37).

Au terme de la procédure de rectification fiscale, la société a payé l'intégralité des impôts éludés, et les pénalités de 40 %.

Une mesure d'alternative aux poursuites pénales prévoyant le paiement d'une amende d'intérêt public de 50 000 euros, à payer dans le délai de 11 mois, a été proposée le 14 décembre 2023 à la société qui l'a acceptée en présence de son avocat. Sur requête de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Tours, une convention judiciaire d'intérêt public a été validée ce vendredi 17 mai 2024 par la présidente dudit tribunal. Après paiement intégral de l'amende, la procédure pourra être classée sans suite.

Catherine SORITA-MINARD
procureure de la République